



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 06 OCTOBRE 2025

ARRETE N° 2025-162

OBJET : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE A UCHAUX (VAUCLUSE) POUR LES EMPLACEMENTS RESERVES AU STATIONNEMENT DES VEHICULES TRANSPORTANT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Le Maire de la commune d'Uchaux,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code de la Route,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
CONSIDERANT la nécessité d'aménager et de réserver des emplacements de stationnement aux automobilistes titulaires d'une carte pour « Personnes à Mobilité Réduite » ou d'une carte locale « station debout pénible », aux abords des bâtiments communaux et des commerces,

ARRETE

Article 1 : des emplacements de stationnement réservés aux véhicules transportant des Personnes à Mobilité Réduite sont matérialisés aux endroits suivants :

- Place de la Mairie (VC 200) : 1 place,
- Place de la Bibliothèque (VC 201) : 2 places,
- Place des Jardins (VC 202) : 2 places.

Les utilisateurs de ces places réservées doivent être porteurs d'un macaron « grand invalide de guerre (GIG) » ou « grand invalide civil (GIC) » ou de la carte locale « **station debout pénible** » délivrée par la mairie, utilisable uniquement sur la commune d'Uchaux, renouvelable tous les ans ou valable pour une durée déterminée.

Cette réglementation rentrera en application avec la mise en place de la signalisation verticale par panneau de type B6d complétée par le panneau M6h, ainsi que le marquage au sol.

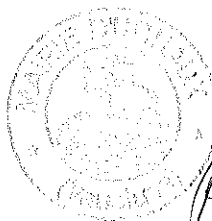
Article 2 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

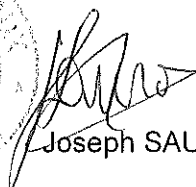
Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Uchaux, le 06 octobre 2025

Monsieur le Maire,




Joseph SAURA